

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTI F 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise auditée :	JET'PAC	Date : 27/02/2025
Site de :	AUCHEL	Auditeur : Nicolas LARUE
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 111382
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,5 jour(s)
	Transport de GPI	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme : L'audit est réalisé dans le cadre de la surveillance à 3 ans.
Le site réceptionne la majorité des GPI en citernes et génère également des GPI lié à son unité de recyclage
site inspecté par son inspecteur DREAL dans le cadre de la surveillance AN24 prévention GPI le 07/11/2024, aucune non-conformité relevée

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre : ISO 9001 - ISO 14001

Taille des granules plastiques présents sur le site : 1 à 4 mm

1- EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Améliorable	le site à mis en place à divers localisation des filtres adaptés aux dimensions de granules susceptible d'être déversés (avaloirs, débourbeur) de manière isolée l'avaloir présent près du local de récupération des poussières n'est pas adapté à la récupération des poussières (pas de filtration présente)				
1.2	Conforme	filtre présent en amont du débourbeur La mousse du filtre possède un PPI (pores per inch) de 20 pores par pouce (2,54 cm)				
2- PROCEDURES						
2.1	Améliorable	Fascicule (ENR 215) conduite à tenir en cas de déversement accidentel communiqué au personnel pourrait mieux indiquer comment traiter le cas des granules, pour le moment seul le déversement de liquide est traité. Un affichage complémentaire "empêcher la perte de granules" est affiché, mais il n'est pas géré dans la base documentaire, il serait opportun de préciser la mise en sac des déchets ramassés.				
2.2	Conforme	les procédures sont adaptées aux dimensions des granules de plastiques présents				
2.3	Conforme	un plan de localisation des zones à risque est présenté dans la procédure ENEGED02 en page 4				
2.4	Conforme	La plupart des granules (90%) son réceptionnés en silo, lors de la réception en big-bag ou sacs de 25kg, les granules sont transférés en silo de stockage. Reste sur les lieux de production les sacs de colorants en quantité minime.				
2.5	Conforme	la principale de vérification est réalisée sur les tuyaux de transport des granules, vérification du bon état des tuyaux				
2.6	Améliorable	De manière isolée les granules ramassés au niveau de la zone recyclage sont mis directement en benne DIB sans être confinés en sacs				
2.7	Conforme	lors de la visite les équipements de confinement en place sont bien entretenus (filtres sur avaloirs et filtre de bassin de rétention)				
2.8	Conforme	passage de balayeuse de manière hebdomadaire (enregistrement sur document 282 géré par la production)				
2.9	Améliorable	Equipement de confinement : vérifiés lors du curage du débourbeur avec enregistrement du poids de granules collectés. Pour les équipements il serait opportun de vérifier périodiquement la présence en nombre suffisant et en bon état du matériel, pas d'écart observé pendant l'audit				
3- FORMATION, SENSIBILISATION						
3.1	Améliorable	Plan de prévention : information présent en cas de déversement de granules Protocole sécurité : Doc175 consigne de dépotage visiteurs : pas de sensibilisation particulière, cela pourrait être affiché dans la zone accueil				
4 - CONTRÔLE INTERNE						
4.1	Améliorable	audit journalier des procédures liées au ramassage des granules, état des stockages, tri des déchets. Audit annuel des autres procédures. Il serait opportun de mieux définir comment l'ensemble des procédures sont contrôlées semestriellement				

Conclusions de l'audit :
L'audit confirme les conclusions de l'inspection DREAL GPI
Il est démontré par l'équipe de direction une réelle motivation et implication dans la prévention des risques liés à la dispersion des GPI. Compte tenu de son activité de fabrication de sacs plastiques et du contexte environnemental global l'équipe a bien conscience des conséquences en terme d'image de dispersions accidentelles. Néanmoins des améliorations sont encore à prendre en compte.

AVIS FAVORABLE

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du(des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.